BAREME D'HONORAIRES

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/04/2022
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

84B

TRANSACTION - IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	8% avec un forfait minimum de 3000 €
De 100 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %
Plus de 350 000 €	5 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

*« Conformément à **l'arrêté du 26 janvier 2022** modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière : Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les **prix maximums pratiqués des prestations** qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération. »*

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

TRANSACTION - VIAGER

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC (sur la valeur vénale)
Jusqu'à 100 000 €	11% avec un forfait minimum de 6000 €
De 100 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 350 000 €	9 %
De 350 001 € à 500 000 €	8 %
Plus de 500 000 €	7 %

LOCATION - IMMOBILIER TRADITIONNEL - HABITATION

	Bailleur	Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m²	3€/m²
Frais annexes (frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail)	indice ALUR** au m² suivant la zone concernée	indice ALUR** au m² suivant la zone concernée

*** Zone très tendue : Paris et 28 communes limitrophes : 12 €/m²*
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

LOCATION - PARKING, BOX ET GARAGES

Honoraires TTC à la charge du locataire
Forfait de 100€

COMPTOIR IMMOBILIER DE FRANCE

TRANSACTION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, …)

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 000 €	8 %

LOCATION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT* à la charge du preneur
10 % du loyer annuel HT

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)*